

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2 DU 10 juillet 2020</p>
--

Convocation : 03 juillet 2020.

Présents : Anne-Marie MARILLER, Jean-Claude LAVESVRE, Laurence SEBASTIEN, Mathieu DUGARDIN, Séverine RAVIER, Egbert STAP, André FLETY, Marion TAUNAY-MAHMOOD, Patrice DEVELAY

Absents : Françoise REMANDET (procuration à : Anne-Marie MARILLER), David SIMONOT (procuration à : Laurence SEBASTIEN).

1. Election des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs

Déléguée : Mme Anne-Marie MARILLER est élue à l'unanimité.

Suppléants : Mr Jean-Claude LAVESVRE, Mme Laurence SEBASTIEN, Mme Séverine RAVIER sont élus à la majorité absolue.

2. Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Le Conseil Municipal établit une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants. Cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques, qui sera chargé de désigner six titulaires et six suppléants parmi les personnes proposées.

3. Renouvellement du certificat électronique à Berger Levraut

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du certificat électronique à Berger Levraut, qui est indispensable, afin d'éviter toute interruption pour la transmission des données et des actes.

4. Election d'un correspondant à la défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Mme Séverine RAVIER correspondante à la Défense.

5. Questions diverses

- **Rectificatif :** Mme Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercie Mme Carmen MIRANDA ainsi que Mme Colette GUILLEMAIN pour avoir fabriqué bénévolement des masques pour nos administrés.
- La commune a été contactée pour un projet de mini crèche. Ne disposant pas de local, elle demande à toute personne disposant d'un bâtiment disponible, accessible et adaptable de bien vouloir se faire connaître à la mairie.

La séance est levée à 19h30.